

LES CAUSERIES DE L'IMAQ

TITRE : LA PLEINE CONSCIENCE AU SERVICE DE LA PRÉVENTION ET DU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

CONFÉRENCIERS : **Elvis Grahovic**, LL.B., LL.M., médiateur accrédité, enseignant qualifié pour le *Mindfulness-Based Stress Reduction Program (MBSR)* par la *University of Massachusetts Medical School*, détenteur d'une maîtrise en Prévention et règlement des différends et chargé de cours à la maîtrise en Prévention des règlements des différends de l'Université de Sherbrooke sur le thème de l'amélioration de l'éthique professionnelle et du savoir-être par la pleine conscience.

Alexis-Michel Schmitt-Cadet, criminologue, médiateur citoyen, pratique la méditation depuis près de 10 ans, formateur de pleine conscience dans les universités, à l'association Relais Famille et dans les pénitenciers (CFJ et Joliette). Il enseigne plusieurs fois par semaine au centre de méditation séculaire Présence Méditation. Il collabore avec le Groupe de Recherche et d'Intervention en Présence Attentive (GRIPA) de l'UQAM pour lequel il a organisé la conférence « Méditer en prison : une porte vers la liberté intérieure ».

SUJET : La compréhension théorique (savoir théorique) et la simple pratique de techniques (savoir-faire) reliées aux modes de prévention et règlement des différends sont insuffisantes afin de développer les compétences nécessaires à une intervention éthique. Ce sont plutôt les qualités personnelles (savoir-être) du négociateur, de l'arbitre ou du médiateur qui lui permettront de naviguer avec discernement les eaux troubles des conflits dans lesquels ils sont appelés à intervenir. C'est la distinction entre, par exemple d'une part, posséder la *valeur* de l'impartialité et *vouloir* l'incarner et d'autre part, posséder la *qualité personnelle* de l'impartialité et être impartial dans les faits.

Une littérature scientifique sans cesse grandissante tend à démontrer que la méditation de pleine conscience, une forme d'entraînement attentionnel, est un excellent outil afin de surmonter les obstacles psychologiques qui nous empêchent d'actualiser nos valeurs en qualités personnelles. Cette formation se propose d'explorer de manière expérientielle le potentiel de la pleine conscience afin de développer les qualités personnelles telles l'impartialité et l'empathie, fondements d'une faculté de discernement et d'un jugement de qualité.

DATE : MARDI, LE 27 MARS 2018

HORAIRE : 16 h 30 à 19 h 30 (arrivée et inscription à 16 h 15)

Un repas léger sera servi

LIEU : École nationale d'administration publique (ÉNAP), 4750, avenue Henri-Julien, 4^e étage, Montréal (Québec)
(Station de métro Laurier ou Mont-Royal)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Coût : **Membres IMAQ** 95 \$ (taxes incluses) **Non-membres IMAQ** 110 \$ (taxes incluses)
 Étudiants (à temps plein) 65 \$ (taxes incluses)

Nom et titre			
Courriel		Téléphone	
<input type="checkbox"/> Paiement par chèque : Institut de médiation et d'arbitrage du Québec, 1445, rue Stanley, bureau 1501, Montréal (Québec) H3A 3T1			
<input type="checkbox"/> Paiement par carte de crédit	<input type="checkbox"/> Visa	<input type="checkbox"/> Mastercard	
Numéro de la carte	Expiration (mm/aa)	Code de sécurité	Montant
Nom figurant sur la carte	Adresse complète de facturation		

Transmettre avant le 20 mars 2018 par courriel à lbolduc@imaq.org ou par télécopieur au 514-282-2214

LES FRAIS D'INSCRIPTION SONT PAYABLES À L'AVANCE. Veuillez noter que si nous n'avons pas reçu votre paiement le jour de l'événement, nous nous réservons le droit d'exiger un paiement (chèque, Visa ou Mastercard) lors de votre arrivée à l'événement. La date limite d'annulation est le **20 mars 2018**. Après cette date, toute annulation fera l'objet d'une facturation. Les remplacements sont permis en tout temps pourvu que la permanence de l'IMAQ en soit avisée au préalable. *TVQ : 1015607021 • TPS : 141180976 RT.*

Inscription préalable obligatoire. Tout changement sera communiqué aux gens inscrits seulement.

Reconnaissance des compétences : Barreau du Québec : Cette activité de formation fait l'objet d'une demande de reconnaissance selon le Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats. Autres ordres professionnels : Veuillez suivre les directives relatives à la reconnaissance des compétences déterminées par votre ordre professionnel.

Pour information : **Lucie Bolduc** Tél.: 514-282-3327 • 1 855-482-3327 • lbolduc@imaq.org.

En vous inscrivant à cette activité, vos coordonnées seront ajoutées à la liste d'envoi de l'IMAQ pour vous tenir informé(e) de ses activités de formation et autres.

Avec l'appui de